

S.P.R.B. – B.D.U. – D.M.S.
Monsieur Thierry WAUTERS
Directeur f. f.
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, bte 1
1035 BRUXELLES

V/Réf. : FB/XL-28-11Klauwaerts/13-11-27-dorure CRMS
N/Réf. : AVL/CC/XL-2.14/s.546
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Concerne : IXELLES. Avenue des Klauwaerts, 11. Maison personnelle de Guillaume Des Marez (arch. A. Willaert). Polychromie des bas-reliefs de la façade à rue.
Suivi d'avis conforme de la CRMS
(Gestionnaire du dossier : Françoise Boelens)

En réponse à votre lettre du 28 novembre 2013 sous référence, reçue le 29 novembre, nous vous communiquons le **complément d'avis** émis par notre Assemblée, en séance du 4 décembre 2013 concernant la problématique de la polychromie des bas-reliefs de la façade à rue de la Maison Des Marez.

Contexte et demande

Il s'agit de la maison personnelle de G. Des Marez (1870-1931), historien et archiviste de la Ville de Bruxelles, qui l'occupa jusqu'à sa mort. De style néo-Renaissance, cette maison est signée «D. Willaert arch.» et a été conçue en 1905.

L'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 28 avril 1994 classe comme monument la totalité de l'immeuble

Depuis le classement, une seule phase de travaux (divers aménagements intérieurs et réfection de la façade avant) a été observée : avis conforme favorable sous réserves émis par la CRMS en séance du 06/12/2000.

Un deuxième permis touchant l'ensemble de l'enveloppe extérieure – notamment la résolution de problèmes de stabilité autour de la bretèche ; la toiture ; les façades – a été délivré le 25/04/2013 sur base de l'avis conforme favorable sous réserves émis par la CRMS en séance 12/12/2012.

Les travaux ont été entamés fin août 2013 et sont toujours en cours. Leur exécution ne soulève pas de question particulière à l'exception de la polychromie de certains éléments sculptés de la façade avant qui doit encore être approfondie car les rares traces résiduelles qui subsistent ont donné lieu à des interprétations divergentes (pour rappel, la façade a subi un nettoyage trop vigoureux en 2002 qui a fait presque disparaître toute trace de cette polychromie).

Sont à prendre en compte :

- l'inscription en pierre blanche située entre les baies du premier et deuxième étage (millésime) ;
- les bas-reliefs de la bretèche, soit deux panneaux latéraux composés d'un quadrilobe décoré d'un lion placé au sein d'un blason. Les deux lions sont affrontés et le panneau central avec une banderole comportant le texte.

Les documents disponibles pour documenter l'examen de cet aspect du dossier sont :

- le rapport d'analyse des laboratoires de l'IRPA daté de juin 2011 (joint au dossier examiné par la CRMS en séance du 12/12/2012) ;
- le rapport de PRC daté de décembre 2012 (joint au dossier examiné par la CRMS en séance du 12/12/2012) ;
- les recherches menées par M. Fallon pour recomposer le texte figurant dans le panneau central de la bretèche (« *hier ist in elsendael* ») (inédit pour la CRMS) ;
- le PV de chantier dressé par M. Fallon n° 11 du 07.11.2013 qui en son point 4.5 traite des dorures (inédit pour la CRMS) ;
- le projet de reconstitution par M. Fallon transmis le 14.11.2013 (photo colorisée) (inédit pour la CRMS) ;
- le rapport du Service d'Études des Monuments historiques de l'IRPA suite aux investigations *in situ* du 16 et 17.11.2013 (inédit pour la CRMS).

Aucun document ancien n'étaye à ce jour cette problématique et aucune photo d'archives antérieure à 2002 n'a pu être retrouvée.

Pour mémoire, dans son avis du 12/12/2012, la CRMS s'était prononcée comme suit à ce sujet, sur base des informations contenues dans le dossier qui lui avait été transmis:

« Les recherches complémentaires menées par PRC ont montré que des traces de peinture vermillon persistent sur le relief central dans les lettrages de la banderole. Cette finition est similaire à celles des encadrements de pierre situés à l'intérieur. Il a donc été décidé par le demandeur de rétablir cette polychromie.

Comme déjà énoncé, la dorure sera restaurée à l'aide de feuilles d'or avec mixtion d'huile (à la place de la bronzine) pour des raisons de durabilité et la réversibilité. Une couche préparatoire destinée à remédier à la porosité du support est prévue (couche minérale, enduit fin à base de chaux).

La Commission prend bonne note de ces précisions et approuve les adaptations du projet. »

Toutefois, à la lumière des analyses complémentaires qui ont été effectuées depuis, différentes interprétations de cette polychromie sont apparues qui s'avèrent contradictoires :

1. Le rapport d'analyse de l'IRPA

Un échantillon a été prélevé (par une autre source que l'IRPA) et M. Van Bos a mis en évidence des traces de laiton (alliage cuivre – zinc). La localisation du prélèvement n'est pas mentionnée.

2. Le rapport de PRC

L'auteur du rapport, Mme Joukes, relève des traces vertes au niveau des lions des panneaux latéraux de la bretèche et en déduit que ces éléments étaient recouverts d'une bronzine. Toutefois, dans son avis présenté p. 30, Mme Joukes préconise l'usage d'une vraie dorure à la feuille d'or (sur une mixtion à l'huile) qu'elle juge plus durable qu'une bronzine.

Par contre, au niveau du lettrage du panneau central, elle trouve d'autres traces de finition : un rouge vermillon posé sur un orange pâle.

Le rapport est accompagné d'un projet de restitution au niveau de la bretèche. Seraient dorés les écoinçons ornés de feuillages situés entre les cadres carrés et les quadrilobes et les lions.

3. Texte figurant sur le panneau central

M. Fallon a mené une recherche pour recomposer le texte figurant dans le panneau central de la bretèche abîmé lors des derniers travaux par un nettoyage trop intensif. Pour ce faire, celui-ci a donc essayé de retrouver des photos anciennes (sans succès) et a procédé à des frottis.

Les lettres sont en mauvais état. Dès lors, pour les repolychromer, il conviendrait de les restaurer avec des compléments au mortier pierre, travail qui s'avère fort délicat et qui devrait être confié à un sculpteur.

4. Le PV de chantier dressé par M. Fallon n° 11 du 07/11/2013

A cette réunion a été convié M. Couvreur (Old Art) qui a restauré de nombreuses dorures sur des bâtiments. Selon lui, le lettrage du panneau central était également doré : les restes de couleur rouge et ocre encore visibles seraient les traces de la préparation de cette dorure.

Selon lui, seraient donc à dorer, dans les panneaux latéraux, les écoinçons et dans le panneau central, les lions et le texte.

5. Le projet de reconstitution par M. Fallon transmis le 14/11/2013 (photo colorisée)

Sur base de ses observations rapprochées (grâce à la présence des échafaudages), M. Fallon a pu constater que les traces vertes, vestiges d'une ancienne bronzine, se trouvent aussi au-dessus des lions. Il juge donc que c'est l'entièreté des blasons qui était dorée (pas seulement les lions pour les détacher de la pierre) ainsi que les écoinçons (seuls les quadrilobes auraient été laissés en pierre naturelle) ainsi que le texte et le millésime.

6. Le rapport du SEDMH de l'IRPA

Mme Job confirme la présence des traces vertes, reliquats de la bronzine observées par sa collègue, M. Van Bos (très visibles).

Quant au lettrage, les conclusions de son examen sont plus complètes que celles de PRC. Ainsi, elle a pu distinguer un enduit sous-jacent à la couche de couleur rouge, elle-même recouverte d'une couche ocre. Sur celle-ci, elle a observé des traces infimes d'une intervention.

Elle relève que les restes de polychromie qu'elle a observés se trouvent dans les creux des lettres mais qu'elle n'a aucune idée de leur étendue : le traitement servait-il à rehausser une partie des lettres ? Recouvrait-il toutes les lettres ? Voire toute la banderole ?

Elle estime que les restes de polychromie sont trop limités pour envisager une reconstitution à l'identique assez documentée.

Complément d'avis de la CRMS

A la lumière des nouvelles investigations qui ont été menées postérieurement à l'avis émis par la CRMS en décembre 2012, il s'avère que la proposition de restitution de la polychromie des bas-reliefs de la façade à rue, telle qu'approuvée dans cet avis, n'est pas adéquate et doit être reconsidérée.

Toutefois, l'étendue de la bronzine / dorure diffère selon les investigateurs. Etaient dorés soit, les écoinçons et les lions + le millésime ; soit tous les blasons (écoinçons et lions compris) + le millésime ; soit, tous les blasons et les écritures du panneau central + le millésime.

La question du traitement du lettrage du panneau central est aussi interprétée différemment dans les rapports.

Il apparaît donc que les restes de polychromies sont trop peu nombreux que pour permettre une reconstitution fidèle de la situation d'origine sans risque d'erreur.

En l'absence de plus de certitude sur l'aspect initial de ces bas-reliefs, la Commission préconise le maintien strict de la situation actuelle (sans polychromie), moyennant la consolidation/protection des bas-reliefs dans leur état actuel.

Elle demande, par ailleurs, de vérifier si les textes ont suffisamment été investigués quant à la raison pour laquelle Des Marez aurait choisi ces blasons et ce texte pour orner la façade de sa maison personnelle. S'agissant d'un historien de grand renom, on est en droit de se demander de quel sens étaient chargés les ornements de façade.

Ces éléments ont-ils été réalisés de manière fantaisiste ? Des références héraldiques sont-elles à rechercher ? Auquel cas les couleurs pourraient peut-être être plus clairement identifiables (l'héraldique ayant des codes coloristiques très précis). La Commission demande de pousser plus loin cette recherche si cela n'a pas encore été fait, au moins à titre documentaire, et en vue d'éclairer éventuellement davantage la problématique de la polychromie des bas-reliefs de la façade.

Nous vous prions d'agr er, Monsieur le Directeur, nos sinc res salutations.

A. VAN LOO
Secr taire

M.-L. ROGGEMANS
Pr sidente

Copie   : A.A.T.L. – D.M.S. : F. Boelens